

anses

agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



Étude Pesti'home

L'étude Pesti'home a pour objectif de mieux connaître les utilisations domestiques des produits commercialisés destinés à éliminer les nuisibles dans la maison ainsi qu'à l'extérieur du domicile. Ces produits sont appelés des pesticides.

QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS PAR L'ÉTUDE ?

Un large panel de produits commercialisés est concerné par cette étude, particulièrement ceux que vous utilisez :

- pour lutter contre **les nuisibles** :
- insectes volants (mouche, moustique, etc.) ou rampants (fourmi, punaise, etc.),
 - rongeurs (souris, rat, etc.),
 - parasites du bois (termite, capricorne, etc.),
 - acariens de poussières domestiques,
 - parasites de vos animaux domestiques (puce, tique, etc.),
 - poux.

→ pour traiter **vos plantes d'intérieur et d'extérieur** contre :

- les insectes,
- les champignons,
- les autres maladies.

→ pour débarrasser vos **espaces extérieurs** (jardin et potager, balcon/terrasse, cour, piscine) :

- des mousses,
- des lichens,
- des champignons,
- des mauvaises herbes.

Entrent aussi dans le champ de l'étude, les **répulsifs** à appliquer sur la peau, ou ceux destinés à traiter les textiles, comme les anti-moustiques. Les **articles traités contre les acariens** avant l'achat sont également concernés par cette étude (oreiller, couette, tapis, etc.).

L'étude concerne à la fois les produits chimiques de synthèse et les produits commerciaux d'origine naturelle. En revanche, les désinfectants ne sont pas inclus dans cette étude.

Vous n'avez pas besoin d'avoir de connaissances spécifiques pour répondre à nos questions. L'enquêteur vous aidera à identifier les produits concernés par cette étude.



QUI PEUT RÉPONDRE À L'ÉTUDE ?

Votre foyer a été tiré au sort dans une base de sondage représentative de la population résidant en France. Cette méthode permet de garantir la qualité scientifique des résultats de l'étude.

Pour faciliter le travail de l'enquêteur, une seule personne par foyer répond à ses questions, de préférence celle qui a le plus l'habitude d'utiliser ces produits. Cette personne répond pour ses propres utilisations et pour celles des autres membres du foyer. En ce qui concerne les produits qu'elle n'utilise pas directement, elle peut demander l'appui d'une tierce personne dans le foyer afin de garantir la qualité des réponses apportées. Plusieurs personnes peuvent donc être présentes pendant l'entretien, mais une seule répond aux questions.

EN QUOI CONSISTE VOTRE PARTICIPATION ?

Un enquêteur de l'institut GfK-ISL vous rendra visite à votre domicile. L'entretien dure environ 45 minutes. Dans une 1^{ère} partie, l'enquêteur dresse avec vous l'inventaire des produits concernés par l'étude et stockés à votre domicile. Dans une 2^{nde} partie, il vous aide à lister les produits que vous avez utilisés au cours de l'année écoulée et qui ne sont plus présents à votre domicile (emballages jetés après utilisation par exemple). Dans les deux cas, l'enquêteur vous interroge sur les modalités d'utilisation de ces produits et les précautions d'emploi. S'il le juge nécessaire pour la qualité scientifique de l'étude, il se proposera de photographier les emballages des produits concernés.

COMMENT VOUS PRÉPARER À LA VISITE DE L'ENQUÊTEUR ?

Pour garantir la qualité de l'étude, il est important que l'inventaire des produits soit le plus complet possible. Aussi, nous vous encourageons vivement à commencer à identifier les produits concernés par l'étude et disponibles à votre domicile. Selon vos habitudes, ces produits peuvent être stockés dans différents lieux : cuisine, salle de bain, armoire à pharmacie, toilettes, garage, grenier, cabane de jardin, cave, etc.

N'oubliez pas les produits que vous avez récemment utilisés et dont vous avez jeté les emballages, ils font également partie de l'étude !

QUEL EST VOTRE INTÉRÊT À PARTICIPER À CETTE ÉTUDE ?

L'étude nationale à laquelle nous vous proposons de participer est la première de ce type conduite sur l'ensemble du territoire. Vos réponses permettront d'améliorer les connaissances scientifiques relatives à l'utilisation domestique des pesticides et l'exposition de la population à ces produits. Ces connaissances permettront de définir des priorités de santé publique afin de réduire les expositions. L'étude Pesti'home est complémentaire aux travaux conduits sur les expositions *via* l'alimentation et celles liées aux utilisations professionnelles.

L'Anses publiera, dans le courant de l'année 2015, un rapport d'étude scientifique librement accessible sur son site internet, dans lequel vous retrouverez l'ensemble des résultats de l'étude.

QUELS SONT VOS DROITS EN PARTICIPANT À CETTE ÉTUDE ?

Votre participation est entièrement volontaire et aucune démarche commerciale n'est liée directement ou indirectement à cette étude. Vous êtes libre de ne pas participer. Vos données personnelles feront l'objet d'un traitement informatisé et codé, sans mention des noms et prénoms, à des fins scientifiques pour répondre aux objectifs de l'étude. **Aucune donnée nominative vous concernant ne sera transmise à l'Anses.** Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent pendant toute la durée de l'enquête.

Vous pouvez exercer ces droits (retrait, accès et rectification, opposition au traitement des données) et obtenir communication des informations vous concernant à tout moment à l'adresse suivante :

GfK ISL – Division Institutionnel
40, rue Pasteur – CS 90 004
92156 SURESNES Cedex

A PROPOS DES AUTEURS DE L'ÉTUDE

Cette étude est réalisée par l'Observatoire des résidus de pesticides (ORP) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). A ce titre, elle bénéficie de financements des ministères en charge de la santé, de l'écologie et de l'agriculture dans le cadre du plan Ecophyto. L'enquête sur le terrain est réalisée par l'institut GfK-ISL, sélectionné par l'Anses après mise en concurrence selon les règles du Code des marchés publics. Elle concerne 1500 foyers dans toute la France métropolitaine.



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
27-31 avenue du général Leclerc
94701 Maisons-Alfort Cedex
www.anses.fr

